



RÈGLEMENT CRITÉRIUMS ET PLATEAUX EXCELLENCE (U9 à U13)



Article 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District de Seine et Marne de Football organise annuellement, sur son territoire, des épreuves intitulées Critérium Excellence réservées à des équipes dont les joueurs sont titulaires d'une licence « libre » et qui appartiennent à des clubs du District 77.

Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

Le Département Technique en lien avec les Commissions compétentes sont chargés, en collaboration avec les Services Administratifs du District de Seine et Marne de Football, de l'organisation, de la gestion technique et administrative de ces compétitions.

Article 3 - ENGAGEMENTS Conformément :

- à l'article 9 du Règlement Sportif Général du District de Seine et Marne de Football,
- au retour d'un dossier d'inscription avec critères d'engagements spécifiques à chaque catégorie d'âge et à chaque épreuve.

Nombre de clubs participant à cette épreuve : 48 maximum.

L'engagement du club à cette épreuve est soumis à l'obtention d'un des Labels, ci-après : - Label niveau « Elite »

- Label niveau « Excellence » - Label niveau « Espoir »

Pour participer à une épreuve de la catégorie d'âge, il est obligatoire d'inscrire :

- 2 équipes U9 pour les plateaux Excellence U9
- 1 équipe U10 pour le Critérium Excellence U10 - 1 équipe U11 pour le Critérium Excellence U11
- 1 équipe U12 pour le Critérium Excellence U12

Si le nombre de participants maximum n'est pas atteint, le District pourra proposer aux clubs ayant candidaté au Label et complété l'autodiagnostic sportif, d'intégrer ce dispositif s'ils sont en mesure de présenter des équipes dans au moins 3 catégories allant des U9 aux U12.

Le District, à la demande d'un club et après validation des CTD-DAP, pourra autoriser le changement d'une équipe (catégorie au choix du club) vers le Critérium « Espoir » et les plateaux Espoirs.

L'obligation d'encadrement technique : l'éducateur désigné doit être détenteur au minimum du diplôme et/ou de la formation demandé pour la catégorie.

La liste des équipes retenues pour le Critérium Excellence (U10 à U12) et pour les plateaux excellence (U9) est proposée par le Département Technique à la validation du Comité Directeur du District chaque saison.

Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été engagées et validées sur le Critérium Excellence **pour les catégories de U10 à U13, et sur les plateaux excellence pour la catégorie U9.**

Chaque club s'engage à fournir, **pour les catégories U10 à U13**, au plus tard pour le **lundi 16 novembre 2026**, une liste de 16 joueurs par équipe qui seront les seuls à pouvoir participer **au Challenge et au Critérium**. Il sera possible de changer 3 joueurs maximum de cette liste, sous réserve d'être entérinés au préalable par le District, la demande devant être faite au moins 8 jours **avant la journée de Challenge suivante**, en utilisant exclusivement le modèle de liste envoyé par le district. Toute demande ne respectant pas cette procédure sera refusée. Des contrôles aléatoires pourront être effectués tout au long de la saison

Tout manquement à ces règles (point 1) ci-dessus pourra être suivi d'une sanction prévue à l'Annexe Financière Foot Animation du District 77 et d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges.

Article 4 - CALENDRIER

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Les rencontres se jouent selon le calendrier établi. Elles se disputent le samedi matin, coup d'envoi officiel à partir de 9h00 sur le terrain du club nommé pour les U10 à U13

Toute demande de modification de match (inversion, changement de date, d'horaire ou de terrain) doit être adressée au District 77 au plus tard sept jours (7) avant la date prévue avec l'accord des deux Clubs sous peine d'irrecevabilité et d'application des sanctions sportives prévues.

Article 5 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Les Plateaux Excellence et le Critérium Excellence se joue en 2 phases, à l'exception des U13 :

Plateaux U9

Phase 1 : X plateaux à 4 clubs (8 équipes) en football à 5

Phase 2 : X plateaux à 4 clubs (4 équipes) en foot à 8

U10 à U12

Phase 1 : Football à 8.

2 à 4 journées de brassage (Voir Annexe 1)

Phase 2 : Football à 8.

X groupes de 5 à 8 équipes en critérium (x journées).

U13

Football à 8

X groupes de x équipes en critérium (x journées).

Article 6 - TERRAINS

Les rencontres se disputent sur un terrain ayant les caractéristiques des terrains de foot à 5 (phase 1) et des terrains de foot à 8 (phase 2) pour les U9.

Les rencontres se disputent sur un terrain ayant les caractéristiques des terrains de foot 8 pour les U10 à U13.

Pour chaque rencontre un protocole Fair-Play sera réalisé avant et après match (règlements en annexe).

Durée des rencontres

Pour les U9

- 3 rencontres de 16 minutes (50' maximum)

Pour les U10 et les U11

Entre 2x25 minutes ou 2x30 minutes (60' maximum) à définir avant le début du match - avec mi-temps. Hors-jeu à la ligne médiane.

Pour les U12 et les U13

Entre 2x30 minutes ou 2x35 minutes (70' maximum) à définir avant le début du match - avec pause coaching obligatoire (à la moitié du temps de chaque période) et avec mi-temps. Hors-jeu à la ligne médiane.

AUTRES DISPOSITIONS : conformément à l'article 15 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 7 - QUALIFICATIONS - ÉQUIPES

Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Pour le Critérium Excellence U13

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés U13 et aux joueuses licenciées U14F, U13F. Les joueurs U12 et joueuses U12F licenciés peuvent participer sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence et dans la limite de 3 joueurs.

Les joueurs U11 et les joueuses U11F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

Pour le Critérium Excellence U12

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés U12 et aux joueuses licenciées U13F, U12F. Les joueurs U11 et joueuses U11F licencié(e)s peuvent participer sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence et dans la limite de 3 joueurs.

Les joueurs U10 et les joueuses U10F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

Pour le Critérium Excellence U11

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés U11 et aux joueuses licenciées U12F, U11F. Les joueurs U10 et joueuses U10F licencié(e)s peuvent participer sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence et dans la limite de 3 joueurs.

Les joueurs U9 et les joueuses U9F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

Pour le Critérium Excellence U10

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés U10 et aux joueuses licenciées U11F, U10F. Les joueurs U9 et joueuses U9F licencié(e)s peuvent participer sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence et dans la limite de 3 joueurs.

Les joueurs U8 et les joueuses U8F ne peuvent pas participer à cette épreuve.

Pour les plateaux Excellence U9

La pratique est ouverte aux joueurs licenciés U9 et aux joueuses licenciées U9F et U10F. Les joueurs U8 et les joueuses U8F sont autorisé(e)s à participer à cette épreuve.

Article 8 - REMPLACEMENT DES JOUEURS

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Article 9 - COULEURS

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Article 10 - BALLONS

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Article 11 - PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

Conformément à l'article 16, alinéa 3 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Article 12 - ARBITRAGE

Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

En catégorie U10 à U13, l'arbitrage central est effectué à 2 joueurs (1 de chaque club). De même la fonction d'arbitre-assistant par les joueurs est obligatoire. L'auto arbitrage n'est pas autorisé de U10 à U13.

Article 13 - FORFAIT

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Article 14 - FEUILLES DE MATCH

Conformément à l'article 13 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football. La FMI est mise en place en Critérium Excellence. Le classement du défi technique devra être noté dans les observations d'après match.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mardi suivant la rencontre à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Les clubs « recevant » sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes.

Article 15 - ACCOMPAGNATEURS ET DÉLÉGUÉS AUX ARBITRES

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Article 16 - RÉSERVES - CONFIRMATION DES RÉSERVES - RÉCLAMATIONS - ÉVOCATION

Conformément à l'article 30 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football

Article 17 - APPELS

Conformément à l'article 31 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Article 18 - APPLICATIONS DES RÈGLEMENTS

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District de Seine et Marne de Football sont applicables aux Critériums Excellence.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District de Seine et Marne de Football, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.

ANNEXE 1 au RÈGLEMENT

DISPOSITIONS CONCERNANT LES BRASSAGES de U10 à U12

Phase 1 :

Football à 8

2 à 4 journées de brassage sous forme de plateaux a 3/4 équipes, pour les secteurs 1 à 8.

Le club recevant accueille le samedi matin, sauf exception :

1 journée U10 ,1 journée U11 et 1 journée U12.

Sauf dérogation, les poules sont composées des mêmes clubs pour les 3 catégories.

Le défi technique (double 8) est obligatoire et devra être fait avant les rencontres, il sert le cas échéant à départager les équipes en cas d'égalité à l'issue des rencontres.

Des points sont attribués en fonction des barèmes suivants concernant le classement obtenu pour le double 8 et les matchs.

Barème Défi Technique : 1^{er} 3 pts, 2^{ème} 2 pts, 3^{ème} 1 pt

Barème rencontres 1^{er} 8 pts, 2^{ème} 4 pts, 3^{ème} 2 pts

En cas d'égalité de points à l'issue des rencontres, le classement au défi technique sert de départage pour le classement final.

En cas d'absence, l'équipe concernée se voit attribuer zéro point à chaque épreuve.

Si le défi technique n'a pas été effectué ou non libellé sur la feuille de résultats, les équipes présentes se voient attribuer zéro point chacune.

Idem en cas de non-retour au district d'une ou de plusieurs feuilles de composition d'équipe (après 1 rappel)

A l'issue des journées de brassage, une addition des points obtenus lors de chaque journée est effectuée par la Commission Football Animation, et un classement est établi pour les secteurs 1 à 8.

Les équipes des clubs ayant obtenus le plus de points sont réparties dans les poules (A, B, C et D) composées de club des secteurs 1 à 8, les autres dans des poules de secteur (E, F, G, ...)

En cas d'égalité de points lors du classement final entre 1 ou plusieurs équipes, la commission procédera au départage de la manière suivante :

- Nombre total de rencontres gagnées au cours de l'ensemble des journées,
- Nombre de 1^{ère} place acquise au défi technique au cours de l'ensemble des journées
- Confrontation directe lors d'une possible rencontre durant les journées de brassage
- Enfin si aucun départage ne peut être fait, les CTD-DAP, au regard de leurs connaissances et de leurs compétences, décideront du placement des équipes concernées dans les poules